

Fiche projet - Accès à l'eau potable et renforcement de la production maraîchère en saison sèche à Rambo



Informations générales

PROJET EN COURS

Date de début : janvier 2019

Date de fin : janvier 2021

Localité : Province du Yatenga, Burkina Faso

Zones d'intervention : [Afrique de l'Ouest](#)

Pays d'intervention : [Burkina Faso](#)

Budget : 104 130 €

Financeurs régionaux : [Agence de l'eau Loire Bretagne](#), [commune d'Hillion](#), [commune de Languieux](#), [Région Bretagne](#), [Saint-Brieuc Agglomération](#), [Syndicat Mixte Arguenon Penthièvre](#)

Financeurs nationaux : --

Autres financeurs : --

Secteurs d'intervention : [Eau - Assainissement](#)

Objectifs de Développement Durable



Porteur du projet

Solidarité internationale de la Baie

Type de structure : ASSOCIATIONS, Association locale

Pays d'intervention : [Burkina Faso](#), [République démocratique du Congo](#)

Secteurs d'intervention : [Action sociale](#), [Agriculture - Souveraineté alimentaire](#), [Eau - Assainissement](#)

Adresse : Chez Luc Morvan, 7 rue Magellan, 22000 Saint-Brieuc

Représentant : M. Luc Morvan

Réalisation de deux puits dans chacun des deux périmètres maraîchers, soit quatre puits.

Réalisation d'ouvrages d'accès à l'eau potable dans les villages.

Soutien à la scolarisation pour les enfants les plus démunis par l'opération « Des chèvres pour accéder à la scolarité ».

Renforcement de la formation des villageois.es et de la compétence du formateur.

Publics concernés

Les habitants des six villages de la commune de Rambo.

Partenaires locaux

Association Aidons l'Afrique Ensemble

Objectifs du projet

1. Accroître la sécurité alimentaire et nutritionnelle en améliorant l'accès à l'eau de deux périmètres maraîchers. 2. Faciliter l'accès à une eau potable et, ainsi, améliorer l'hygiène et réduire les risques de maladies hydriques dans cinq villages. 3. Améliorer les conditions de vie des femmes et de leurs familles, en diminuant les corvées de recherche d'eau et en leur permettant d'améliorer leurs revenus par la mise en place de la production maraîchère. 4. Agir en faveur de l'environnement, par la pratique d'une production maraîchère respectueuse de l'environnement, par la protection des points d'eau. 5. Permettre aux enfants démunis d'accéder à l'éducation. 6. Assurer l'animation du développement, la formation des villageoises et villageois et le suivi des projets mis en œuvre par notre partenaire.